Compte rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 25/03/2024

Présents pour les représentants de proximité :
Teddy CARUEL
Régis ENGRAND
Layla LANDRY
Céline LANG

Présents pour la direction :
Fanny KLIPFEL, Directrice Régionale - France 3 Grand Est
Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines - France 3 Grand Est
Matthieu MERCIER, Rédacteur en chef - France 3 Champagne-Ardenne
Fabien GATINOIS, Responsable de Centre Technique - France 3 Champagne-Ardenne
Sylvain SAINT PAUL, Responsable Immobilier et Moyens Généraux - France 3 Champagne Ardenne
Ève COULIBALY-CORNU, Interlocutrice RH - France 3 Champagne-Ardenne

1. Présentation bilan ACCA

Rappel du dispositif : Lignes d'écoutes, présence sur site, intervention auprès du codir local

Année 2023 dans le Grand Est : 90 entretiens en présentiel (45 en 2022), majoritairement auprès de femmes (57,41%). Avec un pic en septembre octobre novembre, lié à la mise en place de Tempo.
Les facteurs Gollac *(ils sont au nombre de 6 : l'intensité et le temps de travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie et les marges de manœuvre, les rapports sociaux et la reconnaissance au travail, les conflits de valeur, l'insécurité de la situation de travail)* selon les différentes tranches d'âge : les relations de travail dégradées arrivent enpremière position.
56% des salariés demandent des rendez-vous pour relations de travail dégradées (46% en 2022). Surles exigences au travail 16% des entretiens en 2023 contre 21% en 2022.

Au niveau de la Champagne Ardenne, les demandes de rendez-vous pour relations de travail dégradées arrivent en premier également. La grande majorité des entretiens se font sur site.
28 entretiens qui ont concerné 17 salariés. Pour chaque rdv le motif principal de la venue est renseigné, même si le salarié a plusieurs rendez-vous.
En 2022 il y a eu trois fois moins de salariés qui ont sollicité des rendez-vous en Champagne Ardenne.
Pour l'année 2024 :

- Poursuivre le travail en lien avec RH, assistantes sociales, médecin du travail et DDSQVT.
- Pérenniser la prise en charge des situations individuelles.
- Poursuivre le travail en collaboration et l'accompagnement des contextes locaux spécifiques et notamment à la mise à jour du DU (Document Unique).

<u>Nouveau service assistante sociale :</u> Social Direct
Marine VOGIN assistante sociale sera présente sur site une fois par trimestre.
Pour la contacter les salariés peuvent le faire via :



2. Point emploi :

- Poste OPS : un candidat CDD sera en contrat pour une période assez courte dans un premier temps, un bilan sera réalisé pour confirmer ou non la proposition en cdi.
- Une mission longue probablement de 6 mois sera proposée dans l'Aube à une candidate CDD (sur le poste libéré par le JRI de Chaumont).

Le bureau de Troyes fonctionnera donc avec une équipe de 5 personnes pour une période de 6 mois, au détriment de la couverture du département de la Haute-Marne.
La direction nous assure que la couverture de l'actualité 52 sera bien assurée car le profil du poste en CDD est plus orienté 10/52.
Les élu.e.s ont fait part de leurs réserves et de leurs doutes quant à la pertinence de ce choix, même si nous avons conscience qu'il n'est pas facile de trouver des candidats volontaires pour un CDI à Chaumont.
Cette solution pose également la question du risque routier (facteur de risque le plus important au sein de France TV) **qui s'accroit alors que l'idée devrait être de le minimiser au maximum…**
Mais surtout, les élu.e.s s'inquiètent de la solution de combler un poste de notre effectif de façon provisoire avec un CDD de 6 mois.
Au vu de la conjoncture actuelle de l'entreprise et des incertitudes qui pèsent sur les économies à faire sur la masse salariale dans un futur très proche, les élu.e.s font valoir à la direction qu'il aurait été plus judicieux de sécuriser ce poste par un recrutement en CDI (même si celui-ci n'aurait pas été forcément à Chaumont).
La Champagne-Ardenne est moins bien dotée en effectifs que les autres antennes du Grand Est (Nancy et Strasbourg).

Il nous a toujours été répondu que cet écart était lié à des facteurs historiques selon les antennes.
Or, ce choix de la direction pourrait amener à creuser encore un peu plus cet écart d'effectif, dans une période où nous avons besoin de moyens pour mener à bien notre mission de service public d'information de proximité.

3. **Point PAE : quelles sont les dernières PAE effectuées en Champagne-Ardenne et quelles sont celles éventuellement prévues ?**

Réponse de la direction :
Comme indiqué lors de la dernière réunion, il n'y a pas eu d'évènements importants permettant d'avoir des créneaux de décrochage.
Lorsque nous faisons une demande de décrochage pour une PAE, le service de la programmation de l'antenne étudie l'intérêt en fonction de la portée de l'évènement, car la condition pour pouvoir avoir la case est d'atteindre en audience le niveau d'audience habituelle de la case nationale.
Le 30 juin une PAE est prévue à Reims pour le passage de la flamme olympique.Une réflexion est en cours sur les médiévales de Sedan, pour une page spéciale.

Vos élu.e.s ne peuvent se satisfaire de ce manque de projets d'envergure, qu'il s'agisse de PAE ou bien de pages spéciales.
Un potentiel d'effectif est budgétisé pour ces PAE, il est fort regrettable que ce potentiel ne soit pas utilisé pleinement en Champagne-Ardenne faute d'ambition éditoriale…
Ce manque de projets est dommageable pour les salariés, qui aspirent à de l'activité dynamique et stimulante.

4. **Est-il possible de trouver une solution pérenne pour la connexion des bureaux excentrés en conférence de rédaction le matin ? Trop souvent, cette connexion est chaotique, voire inexistante, et représente une perte de temps, une source d'énervement pour les équipes à Reims et en bureaux excentrés.**

Réponse de la direction :
La problématique vient de la station de Reims avec un manque de stabilité de la connexion en fonction des outils qui sont connectés.
Un PC fixe sera installé dans la salle de conférence. La position de l'ordinateur dans la salle sera discutée avec les scriptes.

5. **Qui est responsable du nettoyage des deux espaces « cuisine » de la station, c'est-à-dire, notamment, des éviers, des micro-ondes et des réfrigérateurs ? Des salariés nous disent le faire eux-mêmes très régulièrement, avant de pouvoir les utiliser, tellement ils sont sales.**
   Est-il possible de revenir à l'embauche de deux agents d'entretien comme c'était le cas avant la pandémie, afin de pouvoir leur proposer d'effectuer cette tâche, qui ne devrait pas retomber toujours sur les mêmes personnes ?

Réponse de la direction :
Il appartient à chaque utilisateur de nettoyer après son passage, c'est une question de respect.

Le contrat prévoit un nettoyage des réfrigérateurs une fois par mois, néanmoins aujourd'hui il est fait toutes les semaines. Micro-ondes une fois par semaine.
Un rappel a été fait lors du dernier contrôle ménage.

Les élu.e.s rappellent qu'il est dans l'obligation d'une entreprise de plus de 50 salariés de fournir un espace de restauration.
Elle doit également mettre à disposition des moyens de conservation, de réfrigération mais aussi de quoi réchauffer les plats.
Le nettoyage des espaces de restauration est également une obligation de l'employeur.
La direction a indiqué avoir fait un rappel à l'ordre du cahier des charges à l'entreprise prestataire en charge du nettoyage.
Vos élu.e.s soulignent qu'il semble compliqué pour l'agent d'entretien d'effectuer seul les tâches demandées dans le cahier des charges et espèrent qu'une solution puisse être trouvée afin de garantir la propreté des espaces communs.
Vos élu.e.s suivront le dossier et en appelle à la responsabilité de tous.

6. **Un certain nombre de présentateurs nous font remonter un malaise persistant quant à l'irrégularité de la planification en présentation. Est-il envisageable de mettre en place une organisation cyclique, qui permettrait une meilleure anticipation éditoriale et un meilleur suivi de l'actualité ?**

Réponse de la direction :
L'organisation du cycle de présentation est suivie de près par le planning avec un nombre équivalent pour chaque présentateur régulier.
Le rédacteur en chef est prêt à fidéliser des présentateurs le midi et le WE et à identifier un remplaçant régulier pour le soir.
Le système actuel répond aussi au souhait des présentateurs occasionnels de varier les activités (chef d'édition, drone, JRI, etc…).

Vos élu.e.s ont défendu le point de vue selon lequel il faut identifier des projets éditoriaux pour Ici 12.13, Ici 19.20 ainsi que les éditions du week-end et positionner des présentateurs en face de ces éditions, et ce, en vue de la rentrée prochaine.
Le rédacteur en chef nous répond qu'il est d'accord pour recevoir les présentateurs et présentatrices afin de récolter leurs aspirations pour la rentrée prochaine et qu'il réfléchit à une organisation qui fidélise un ou deux présentateurs par édition.
Vos élu.e.s se réjouissent de ce positionnement qui ne peut que servir la qualité éditoriale de nos journaux, en apportant plus de suivi de l'actualité et une meilleure préparation des éditions.

7. **La rédaction en chef peut-elle nous dire où en est la mise en place de réunions de rédaction mensuelles ? Les journalistes avaient accueilli avec beaucoup d'enthousiasme cette annonce du rédacteur en chef en décembre dernier.**

Réponse de la direction :
La période depuis janvier a été très chargée avec la réalisation des entretiens annuels, des réunions sur la faisabilité des 4 jours, il n'a donc pas été possible de réaliser les réunions de rédaction en ce début d'année.

Après réflexion il n'est pas forcément adapté de programmer une réunion mensuelle mais plutôt de les planifier dès lors que cela est nécessaire ou qu'un sujet le nécessite et à minima une fois par trimestre avec un lien visio pour permettre à tous de participer.

Le rédacteur en chef nous répond que **le rythme d'une réunion par mois lui semble difficilement tenable mais qu'il est d'accord pour créer un rendez-vous trimestriel avec la rédaction**.
Vos élu.e.s saluent cet engagement qui permettra de créer un nouvel espace d'échanges et de discussions éditoriales de façon régulière.

8. Au vu des nouvelles dispositions de défraiement des CDD, la direction du Grand Est prévoit-elle d'accorder des dérogations en cas de dépassement du plafond ?

Réponse de la direction :
Le nouveau dispositif prévoit la possibilité d'avoir un forfait majoré.

Pour Paris, 92, 93, 94 et grandes métropoles (Ajaccio, Antibes, Bordeaux, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Strasbourg et Toulouse) : hébergement + repas = 92€/jour,
du 1er au dernier jour de contrat*

Forfait journalier hors Paris et grandes métropoles : Régime général hébergement + repas = 86€/jour
Du 1er au dernier jour du contrat*

Forfait mensuel : hébergement + repas = 650€/mois
Du 1er au dernier jour du mois du contrat
Proratisation le cas échéant.

(*Dans le cas d'une vacation de travail tardive le dernier jour et sur justification de dépense d'hébergement pour la nuit suivant ce dernier jour de contrat, alors le nombre de forfaits journaliers sera majoré d'une unité)

Nous attendons confirmation pour le déploiement de ce dispositif.

L'instance de proximité avait lieu le 25 mars. Après celle-ci, une réunion de saisine demandée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives (en amont d'un préavis de grève concernant le projet de défraiement des CDD) s'est tenue le mercredi 3 avril.

Suite à cette réunion de saisine, la direction a donc décidé de reporter la mise en œuvre de ce dispositif de défraiement forfaitaire pour en *« rediscuter à la rentrée, après les JO »*.

C'est donc l'ancien régime de défraiement qui continue de s'appliquer, qui en l'état, est déjà inacceptable au vu de l'inflation galopante et de l'écart avec les barèmes de frais de mission accordés aux salariés permanents…

Par ce report, la direction souhaite éviter à tout prix une grève avant ou pendant les JO.

Les organisations syndicales ont demandé à ce qu'une négociation se tienne au plus vite, faute de quoi un préavis de grève sera tout de même déposé.

Vos élu.e.s ne manqueront pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

9. Mise à jour du DU concernant l'environnement hostile (lié aux dernières alertes à la bombe et évacuation des sites)

Les lignes ci-dessous ont été rajoutées :

2 - Communes liées au bâtiment

0000 - --- Risques (dangers) métier ---

16 - RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT HOSTILE

06/02/2024 | RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT HOSTILE ET CATASTROPHES - Environnement hostile, violences

Modalité d'exposition	Critères	NRR	Pri	Mesures de prévention	Act
- Tentative ou Envahissement du site - Intrusion - Alerte à la bombe -Violences à proximité direct du site, devant le site - Attaque terroriste - menaces de mort	*IG = 5* *IF = 2* *PS = 3* *EE = 1.2* *MH = 0.8* *MO = 0.6* *MT = 0.6*	10	2	**Moyens de prévention existants :** - Site protégé et sécurisé en accès réglementé (accès par badge) 24/24 et vidéosurveillance, suivant le schéma directeur FTV - activation de la cellule de crise d'urgence (Direction, D2S, Antenne régionale) - Adaptation de la prestation d'accueil et de sécurité en fonction : * du niveau d'alerte, procédure Vigipirate (Préfecture) Note de la D2S à chaque changement aux CdC et Direction * des décisions prises par la cellule de crise FTV (dont direction réseau, D2S, codir MFTV..) - Affichage consigne ""réagir en cas d'attaque terroriste", rappels à l'ensemble des salariés des consignes - mise à jour des consignes de sûreté au PC sécurité (alerte à la bombe, intrusion, malveillance,..) - Consignes de vigilance à l'ensemble des salariés - numéro d'astreinte cadre D2S 01 56 22 17 17 - transmission de la fiche reflexe de la direction de la sécurité DS2 "alerte à la bombe" à destination des managers **Moyens de prévention proposés par le groupe de travail :** planifier des tests "mode crise" avec les acteurs concernés	

10. Échanges avec France Bleu

Réponse de la direction :

Un débriefing a été fait à la suite du pop women festival pour améliorer la coordination avant les opérations communes. Désormais une réunion aura lieu en amont avec l'ensemble des acteurs concernés pour mieux s'organiser.

Le rapprochement avec France Bleu est en marche… Nous avons eu plus d'informations sur ce rapprochement après la tenue de l'instance. Une communication de la direction a été envoyée à l'ensemble des salariés le 3 avril dernier.
En voici des extraits :

« Ensemble, depuis plusieurs années, nous sommes engagés à rapprocher le réseau régional de France 3 et France Bleu pour favoriser une offre commune de proximité.

Nous avons pour objectif que cette coopération prenne une ampleur plus grande à la prochaine rentrée de septembre, notamment par le renforcement de la marque ICI et de nos coopérations éditoriales, par une coordination plus affirmée sur le terrain, ainsi que des rapprochements immobiliers et opérationnels. »

*« **Objectifs du directeur de projet commun** :*

- *Poursuivre le déploiement de la marque ICI sur les antennes de France 3 et de France Bleu à compter de la rentrée 2024 ;*

- *Parachever l'offre numérique partagée de proximité avec le lancement du site internet commun en septembre 2024 ;*
- *Définir une stratégie de coopération éditoriale ;*
- *Mettre en place un projet d'organisation commune de France 3 et France Bleu à l'échelle territoriale via une organisation locale renouvelée (responsable unique), un projet éditorial commun dans le respect de chaque média, un schéma de rapprochement immobilier, et une réflexion sur la mise en place de synergies opérationnelles. »*

« Avec Isabelle Staes, nous savons pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour créer le grand média global de la proximité. »

Voici également quelques morceaux choisis de l'interview de Delphine Ernotte dans le Figaro du 6 et 7 avril. Ses propos ne sont pas faits pour rassurer les salariés sur l'avenir de l'audiovisuel public…

Sibyle Veil, la présidente de Radio France, estime qu'une fusion de l'audiovisuel public affaiblirait la radio...

Je comprends les inquiétudes et il faudra y répondre. Mais les audiences de Radio France démontrent chaque jour sa puissance et l'audio est un très grand média d'avenir, puissant, et Radio France a d'ailleurs superbement réussi sa mue vers les podcasts.
Ailleurs en Europe, l'audio et la vidéo se nourrissent mutuellement et la radio n'y craint pas la télé.
En termes d'usages, je crois que les frontières d'hier n'existent plus, même s'il faut respecter la spécificité et le savoir-faire de chacun. Je fais le pari que, en s'alliant, notre puissance sera démultipliée.
Ce projet, c'est le choix de la responsabilité. Car nous sommes tous engagés dans une très violente guerre de l'information. Il faut dépasser les clivages et voir comment s'aider mutuellement pour être plus forts réunis. Ce n'est pas si sorcier de travailler ensemble.

Sur le papier, cela relève du bon sens. Mais passer à la pratique est plus complexe, non ?

Je ne crois pas. Lorsque avec Mathieu Gallet, alors président de Radio France, nous nous sommes mis d'accord pour créer une nouvelle chaîne d'info, on ne savait pas comment s'y prendre.
On s'est dit « On y va ! ». Nous l'avons annoncé ensemble le 1er septembre 2015 et avons inauguré Franceinfo un an plus tard.
Donc, c'est possible. Mais cette fusion se fera si l'on fait naitre le désir par des projets éditoriaux, pas seulement par des schémas de structure.

Justement, une partie du budget de l'audiovisuel public est désormais conditionnée à l'avancement de projets communs. Où en êtes-vous ?

Nous venons, avec Radio France, de nommer d'un commun accord deux chefs de projets pour avancer concrètement sur l'avenir de Franceinfo et Ici, notre média global en régions né de l'union entre France Bleu et France 3.
Leur feuille de route intègre l'éditorial et le numérique communs, des regroupements immobiliers. Avec tous les talents de nos équipes, nous irons aussi plus loin sur les synergies et la mise en commun de moyens pour lutter contre les fake news.

Pour les Français, qu'est-ce qu'un holding de l'audiovisuel public changerait ?

Pas plus tard que la semaine dernière, le patron de la BBC annonçait le lancement d'une plateforme audio, vidéo et info unifiée pour que les Britanniques aient accès dans un même lieu, à toute la richesse

de la BBC. Imaginez ce que serait notre puissance en étant réunis ! Nous serions bien inspirés de faire pareil. Cela fait partie des projets que nous pourrions mobiliser rapidement. Cette union doit nous permettre de proposer encore plus d'expertise et de qualité dans nos contenus. Notre puissance, ce sera notre différence.

Quid de l'aspect financier ?

Nous vivons tous avec de l'argent public. Dans le contexte actuel, utiliser au mieux les deniers est une exigence républicaine. La fusion de France 2, France3, etc. que nous avons menée ces dernières années a généré des gains considérables. Nous faisons le pari que mutualiser nos moyens aux bornes de l'audiovisuel public sera aussi le gage d'une gestion beaucoup plus économe. Il nous faut privilégier l'offre, pas les frais de fonctionnement.

Avez-vous évalué les potentielles économies ?

La trajectoire budgétaire fixée par l'État a déjà chiffré des économies importantes à faire, de l'ordre de 200 millions d'euros uniquement pour France Télévisions à l'horizon 2028.
Évidemment, si un projet de loi est adopté, il faudra étudier tous les contours, mais faire des économies n'est pas un gros mot.

Cela implique-t-il un plan social ?

Ces dernières années, on a supprimé près de 2000 postes à France Télévisions, soit près de 20% des effectifs. Je ne suis pas certaine que toutes les entreprises publiques et privées puissent en dire autant. Mais nous avons encore devant nous des gains de productivité collectifs, en modernisant nos outils, nos métiers et nos accords sociaux.

Vous parlez d'économies mais, en 2024, l'État vous a accordé une rallonge de 138 millions d'euros, sur une dotation de 2,4 milliards d'euros…

Il s'agissait surtout de compenser les impacts de la suppression de la redevance et de prendre en compte l'inflation. Si l'État a témoigné de sa confiance envers l'audiovisuel public, il a aussi été très clair : dans les prochaines années la ressource stagnera et c'est à nous de faire les économies nécessaires pour financer nos investissements.

Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.
La prochaine instance de proximité se tiendra le lundi 15 avril 2024.
Vous pouvez nous faire remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Vos représentants de proximité